

N° 725

04 Juin 2015
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Le MEDEF doit revoir sa copie !

Quand les organisations syndicales portent le même message, quand la CGT mobilise lors d'un rassemblement comme le 27 mai dernier, à l'occasion de ce qui devait être la dernière séance de négociation sur les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO, alors le Medef est contraint de revoir sa copie ! Les organisations syndicales ont récusé unanimement le recul à 67 ans de l'âge effectif de départ en retraite et exigé de nouvelles ressources pour les régimes avec une contribution financière du Medef.

La prochaine séance de négociations est fixée au 22 juin, une finalisation de l'accord pourrait avoir lieu plusieurs semaines après. D'ici là, tous les ténors du moins disant social vont nous expliquer qu'un allongement de l'âge légal ou effective de départ en retraite et que la modération des pensions sont des mesures indispensables ! Où encore, comme le Medef, qu'il suffit de supprimer la Garantie Minimale de Points (GMP) de l'AGIRC, CQFD à la manière d'Ubu Roi, moins de cotisants créent plus de rentrées de cotisations (oups !).

La CGT demande le passage de 120 à 150 points de la GMP. La CGT a affiné les chiffrages de ses propositions permettant de rétablir durablement les équilibres financiers des régimes sans réduire le niveau des prestations. L'issue de la négociation du 22 juin dépendra de l'intervention des salariés et des retraités qui peuvent d'ores et déjà signer massivement la pétition en ligne : <http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>



FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

DET : quelles clés ? quelle réussite ?

Lors des dernières CDSP, devant une direction défendant ses expérimentations, la CGT a présenté ses contre propositions face à un projet qui montre toutes ses limites. L'analyse de la CGT est bien qu'un processus de reclassement est engagé. En effet, l'accroissement des périmètres, s'il s'effectue en créant de nouveaux métiers, porte en lui le germe de suppressions d'emplois. De plus, la volonté de ne pas aborder les lettres de missions, induit une divergence sur le diagnostic.

Les questions qui se sont posées sur les classifications et les parts variables démontrent également que l'ensemble des attentes des cadres ne sont pas entendues. La CGT a exigé que la direction revoit sa copie sur les questions de reconnaissance, de niveau de l'emploi, de conditions de travail comme des moyens de rendre un service public de qualité.

Accord handicap, inacceptable !

Les Organisations Syndicales ont exigé un accord garantissant le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap sur des postes adaptés.

Il doit favoriser l'intégration dans l'entreprise de salariés en situation de handicap et améliorer la situation des cadres handicapés en activité. Or, il n'en est rien, La Poste se dédouane de toute prévention sur la santé au travail, alors que le « Burn Out », particulièrement chez les cadres, est en débat pour être reconnue comme maladie professionnelle !

De 2012 à 2014, la reconnaissance par la MDPH (ex COTOREP) fait un bond de 30% !

La Poste porte de lourdes responsabilités sur les conditions de travail des salariés en situation de handicap !

Branche Télécoms

Actionnaires choyés !

Le 27 mai dernier, la CGT a manifesté devant l'Assemblée Générale des actionnaires d'Orange.

Cette AG a été marquée par la présentation du plan Essentiels 2020 et des choix stratégiques qui en découlent. Si les investissements sont à hauteur de 15 milliards d'€ entre 2015 et 2018 (9 milliards en France), 0,60 € par action sont garantis aux actionnaires jusqu'en 2020, ce qui correspond à 1,6 milliards d'€ par an auxquels il convient d'ajouter 1,3 milliards d'€ versés chaque année aux banques au titre de la dette.

Pendant ce temps, seul un emploi sur quatre serait remplacé, au détriment de la santé des salariés.

Décidément, l'argent est bien là pour l'augmentation des salaires, l'emploi et les investissements indispensables dans le réseau et les services.

Des investissements à la hauteur des enjeux

En 2005, la R&D de France Télécom employait 4100 CDI et environ 900 prestataires. Il n'en reste que 700 en 2015.

La R&D d'Orange, privée de budget propre, est réduite à la portion congrue et les 2 300 ingénieurs et techniciens sont désormais loués, en mode prestataires, dans des Projets de conception/déploiement de nouveaux services, au gré des carnets de commande.

À Orange Labs), la désorganisation est totale : certains collègues sont sans travail, d'autres sont débordés mais tous doivent désormais être « agiles ». Sans R&D, ni investissements à la hauteur des enjeux, cette politique de désindustrialisation d'Orange prépare des mauvais jours pour les salariés et le service rendu aux populations.

Échos

Cannes : Action !

La CGT a joué un rôle essentiel dans la création du Festival de Cannes. Depuis 1946, la Fédération nationale du spectacle CGT fait partie du Comité d'organisation du Festival. Engagée depuis toujours dans la démocratisation de la culture et le soutien à la création, la CGT, a été présente pour l'édition 2015. Ph. Martinez a participé, à l'inauguration du 13e « Visions sociales », festival organisé par la CCAS des industries électriques et gazières, qui attribue, un « Soleil d'or » à un film de la Quinzaine des réalisateurs. Ce fut l'occasion de saluer le rôle que jouent les comités d'entreprises gérés par des élus CGT pour faciliter l'accès à la culture et aux pratiques artistiques du plus grand nombre. Ph. Martinez y a rencontré les professionnels du cinéma lors d'un colloque sur l'avenir du droit d'auteur en Europe.

Fonds de tiroir

Les chômeurs ne sont pas des fraudeurs

Le Conseil d'Administration de Pôle emploi vient de voter l'extension de l'expérimentation sur le contrôle de recherche d'emploi des chômeurs.

Il s'agit clairement de vérifier s'ils opèrent bien une recherche active d'emploi et si tel n'était pas le cas, de multiplier les sanctions.

Alors que les employeurs continuent leur politique d'exclusion notamment des jeunes et des seniors, l'idée de considérer que les chômeurs refusent le travail qu'on leur propose et qu'ils sont des fraudeurs, est insupportable.

Dans une période où le chômage de masse est installé, il faut sortir de cette logique de contrôle/sanction et mobiliser tous les moyens, notamment humains, de Pôle emploi pour l'accompagnement et l'indemnisation.

Nouvelle imposture !

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place progressive du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Sous prétexte de simplification pour les citoyens, il crée en réalité les conditions de nouvelles inégalités et expose encore plus la vie privée des travailleurs vis-à-vis de leurs employeurs.

Ils devront continuer à faire une déclaration annuelle pour les situations familiales ou autres revenus et déductions. Ils perdront la liberté de paiement mensuel ou en trois fois. L'impôt sur le revenu deviendra moins visible alors qu'il est le plus juste du système fiscal français.

La CGT fait des propositions pour rendre le système fiscal plus efficace en ré-orientant l'économie vers l'emploi et une meilleure rémunération des salaires.

International

Olympiades des métiers

Elles auront lieu en 2019. Elles permettent de mettre en avant l'excellence de la formation de la jeunesse dans des métiers techniques trop souvent dévalorisés dans notre pays.

En soutenant la candidature de la France pour l'organisation de ce concours, la CGT espère ainsi que des décisions politiques en matière de formation professionnelle seront prises, allant dans le sens de la reconnaissance des qualifications et de celui de la ré-industrialisation du pays.

Cela va sans dire, mais il est clair que la revalorisation des métiers techniques passe par celle des rémunérations. La réponse aux besoins, du pays, des salariés, est l'alpha et l'oméga d'une politique économique efficace.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Brute de fonderie

La Fonderie du Bélier, implantée dans le Libournais, a fait condamner pour diffamation l'union départementale CGT Gironde. L'accusation vise l'alerte CGT aux autorités sur les conditions de travail et l'avenir du site girondin de l'équipementier automobile. Ainsi donc dénoncer preuves à l'appui, une stratégie managériale indigne et des choix de délocalisations deviendrait condamnable.

Ce jugement porte une nouvelle atteinte au droit syndical et à la liberté d'expression. Il intervient au moment, où la répression syndicale est de plus en plus forte dans les entreprises avec une remise en cause du droit syndical.

La CGT ne banalisera jamais les atteintes contre ses militants, leur engagement collectif pour obtenir des avancées sociales, pour travailler et vivre dignement.

Santé

Lutte à l'AP-HP

Le Directeur général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), Martin Hirsch, prévoit des coupes budgétaires à hauteur de 25 millions d'€, avec une baisse drastique de la masse salariale et une casse des droits sociaux.

Il prétend remettre en cause l'organisation du temps de travail par la suppression de RTT pour les agents et propose sans rire six minutes de travail en moins par jour à des hospitaliers qui font quotidiennement au minimum 15 minutes au-delà des horaires officiels.

Les personnels de l'AP-HP n'entendent pas laisser faire et les milliers de grévistes défendent aussi la réponse de qualité aux besoins de santé offerte par l'hôpital public.

Raison de plus d'être solidaires de leur lutte !

Dialogue social contre la santé au travail

Le gouvernement a concocté un projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi qui donne moins de droits et de capacité d'agir aux salariés face aux décisions unilatérales de l'employeur.

La possible dissolution du CHSCT dans une instance unique des représentants des salariés, ne permettra plus de mener un véritable débat sur le travail réel dans l'entreprise.

Nul doute que, face à l'économie, le travail et la santé ne pèseront pas lourds.

Faire une priorité du travail, élément structurant du vivre ensemble, est une solution pour sortir de la crise. Les salariés doivent pouvoir être citoyens dans l'entreprise, ce qui suppose aussi un élargissement de leurs droits syndicaux et de représentation.

Égalité

Inégaux à l'emploi

Alors que le taux de chômage en France reste élevé, celui des immigrés actifs (*) non ressortissants de l'UE titulaire d'un bac est de 18% pour 6,1% pour les français nés de parents français.

Les chiffres sont respectivement de 14,8% et 4,7% pour les titulaires d'une licence ou plus (données Insee)!

Les raisons sont malheureusement connues : diplômes moins « nobles », absence de réseau de relations, métiers non accessibles (instituteur, architecte ...), et bien entendu la discrimination. Même si cette dernière est difficilement quantifiable, on sait qu'elle existe, et le ressentiment est très violent pour celles et ceux qui la subissent.

(*) : *Un immigré actif est une personne vivant en France, née étrangère hors de France, en âge de travailler*